



**POLE D'ECONOMIE DU PATRIMOINE PIERRE ET BATI PAYSAGER
DOURDOU : CAUSSE, ROUGIER**

CHARTRE PAYSAGERE



Parcourir
réseau de consultants

12, Rue Lejeune
31 000 TOULOUSE

Sommaire général

INTRODUCTION GÉNÉRALE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE	p 3
CAHIER 1 : DIAGNOSTIC ET ENJEUX	p 5
INTRODUCTION	
1.1 LA GEOLOGIE CONSTITUE LE SOCLE DU PAYSAGE	
1.2 DES MILIEUX NATURELS RICHES MAIS FRAGILES	
1.3 LES IMPLANTATIONS HUMAINES CONTRIBUENT AUX TRANSFORMATIONS DU PAYSAGE	
1.4 SYNTHÈSE DES ENJEUX	
CAHIER 2 : PROJET PAYSAGER	p 54
INTRODUCTION	
2.1 LES FONDEMENTS DE LA STRATÉGIE	
2.2 LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	
2.3 LES ORIENTATIONS SPATIALES DU PROJET	
CAHIER 3 : BOÎTE À OUTILS	p 83
INTRODUCTION	
3.1 UNE RECOMMANDATION TRANSVERSALE	
3.2 DEUX RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES	
3.3 QUATRE FICHES D'ACTION	
3.4 LES OUTILS À DISPOSITION DES COMMUNES	
ANNEXE	p 119

Introduction générale

La mobilisation des élus et la démarche partenariale qui ont conduit à l'élaboration de la charte pluricommunale, paysagère, architecturale et urbaine ont été initiées par le Syndicat Mixte Doudou : Causse, Rougier PEP¹ en associant les élus des trois intercommunalités², les membres du comité technique³ et du comité de pilotage⁴ ainsi que les partenaires locaux.

Les ateliers de travail, le forum public et les réunions locales qui se sont tenus de mars 2005 à mars 2006 ont permis une prise de conscience réellement partagée des ressources et des enjeux dans les diverses communes du territoire, même si elles appartiennent à des unités paysagères et administratives différentes.

La volonté du PEP de s'engager dans cette démarche est le signe de sa prise de conscience de l'importance du paysage pour forger l'avenir d'un territoire, au même titre que l'approche économique et sociale. Elle fait suite aux autres actions du P.E.P basées sur le patrimoine bâti et ont donné lieu à des formations techniques sur la pierre, plusieurs guides de présentation du patrimoine bâti local, la mise en place d'une route paysagère etc...

Elle s'inscrit dans une perspective complémentaire visant à élargir l'appréhension patrimoniale en dehors des centres-bourgs sur les paysages environnants qui constituent encore aujourd'hui un écrin de qualité mais qui sont fragilisés par les dynamiques socio-économiques en cours.

Il s'agit de penser différemment l'occupation de l'espace et de concevoir son aménagement de manière durable. Ce travail tient compte des politiques territoriales en cours et vise à préserver et valoriser la diversité et l'identité de ce territoire du Nord de l'Aveyron aux portes de l'agglomération routhénoise. Cette charte constitue un outil à la disposition des élus locaux. Elle n'a pas une vocation réglementaire mais de mise en perspective par l'élaboration d'un diagnostic partagé, d'une stratégie d'interventions et de recommandations prioritaires.

Cette démarche a abouti à trois documents de référence complémentaires :

- Cahier 1 : le diagnostic et les enjeux
- Cahier 2 : le projet paysager
- Cahier 3 : la boîte à outils

La signature d'une charte contractuelle permettra de concrétiser les partenariats opérationnels.

Le cahier 1 - **le diagnostic et les enjeux**- a pour but de mieux faire connaître les paysages variés du territoire, de comprendre leurs fondements et les mutations en cours et de présenter les enjeux majeurs pour les prochaines années pour préserver cette qualité patrimoniale tout en s'adaptant aux évolutions des modes de vie. Il traite principalement de :

- La géologie qui constitue le socle du paysage : géologie, relief, hydrographie et unités paysagères,
- Des milieux naturels riches mais fragiles : corniches, falaises, milieux ordinaires, milieux caussenards, vallées, rivières,
- Des implantations humaines qui contribuent largement aux transformations du paysage : armature traditionnelle et évolution des villages, bourgs et hameaux, voies de communication, constructions, patrimoine bâti et non bâti, activité agricole, économie touristique et autres activités économiques.

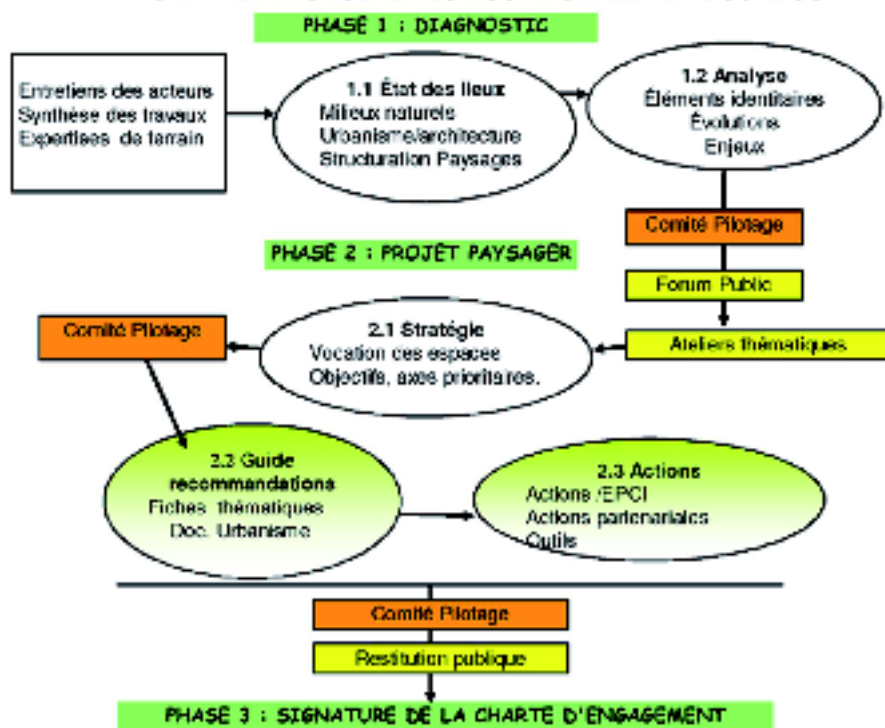
¹ PEP : Pôle d'Economie du Patrimoine, Pierre et Bâti Paysager

² La Communauté de commune Bozouls-Comtal, la Communauté de commune Causse - Vallon de Marcillac, les cinq communes du SIVOM de Conques, la commune de Villecomtal.

³ Comité technique : il est composé des élus du bureau du PEP, du directeur du PEP, du CAUE, de la DIREN, de l'ARPE et du SDAP. Il s'est réuni lors de chacune des phases pour travailler sur l'aspect technique de la charte paysagère.

⁴ Comité de pilotage : c'est le comité de pilotage du PEP auquel sont conviés tous les maires. Il s'est réuni à chacune des phases de l'étude pour définir les orientations stratégiques de la Charte et établir les priorités de travail.

CHARTRE PAYSAGÈRE PLURICOMMUNALE PEP DOURDOU



Le cahier 2 - **le projet paysager**- a pour but de présenter les fondements de la stratégie d'intervention ainsi que les objectifs et orientations prioritaires du projet paysager pour :

- préserver les paysages bâtis et mettre en valeur les paysages de qualité,
- construire le paysage de demain pour un développement durable,
- préserver les milieux naturels pour maintenir leur richesse.

Le cahier 3 – **la boîte à outils**- propose aux élus des communes:

- des recommandations
 - comment traduire la charte paysagère pluricommunale dans les documents d'urbanisme communaux,
 - comment mener une extension de bourg ou de village en intégrant une qualité paysagère, urbaine et architecturale ,
 - comment aménager une zone d'activité avec un souci d'intégration paysagère, architecturale et urbaine,
- des fiches d'action
 - comment monter un projet de valorisation globale du Dourdou, cours d'eau fédérateur du territoire
 - comment gérer et empêcher la fermeture des paysages dans les secteurs sensibles,
 - comment sauvegarder et valoriser la trame de murets, de terrasses et de haies.
- des outils de l'urbanisme opérationnel et de protection réglementaire.